

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 décembre 2024**

<b>Membres :</b> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 11 - votants : 11	Le douze décembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
<b>Convocation en date du :</b> 06 décembre 2024	<b>Présents :</b> BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
<b>Affichée le :</b> 06 décembre 2024	<b>Absents excusés :</b> BABEL Anne, RODAMEL Karine <b>Secrétaire de séance élu :</b> BERNONVILLE Yves

<b>N° 2024D703</b>	<b>CIGAC : RENOUELEMENT PREVOYANCE STATUTAIRE PERSONNEL)</b>	<b>CONTRAT (ASSURANCE</b>	<b>DE DU</b>
--------------------	--	-------------------------------	------------------

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un contrat a été signé en date du 07 avril 2021 entre Groupama et la Commune relative au contrat de prévoyance statutaire (assurance du personnel).

Le contrat de prévoyance statutaire arrive à expiration le 31 décembre 2024, il est donc nécessaire d'approuver et de signer le nouveau contrat pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le renouvellement du contrat de prévoyance statutaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance  
Yves BERNONVILLE



ROZIER EN DONZY, le 17/12/2024  
Signé : le Maire, Didier BERNE

